L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR **MAGNE & WEISSE.**

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.— Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bâtiments à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, [illegible]. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à ordre, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

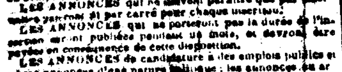

CHEMIN A COULISSES DE CARROLLTON
AVIS.
Pendant les Courses qui commenceront Mardi, 8 Avril,

VU le grand nombre de passagers qui prennent les Chars à la rue Baronne, et la grande difficulté qu'éprouvent les chevaux à tirer un si lourd fardeau, et les délais et la confusion qu'éprouvent les passagers, la Compagnie a résolu qu'après 11 heures A. M. les JOURS DE COURSE, les CHARS cesseront de partir du Dépôt de la rue Baronne.
En conséquence, les passagers sont notifiés que les Chars partiront du CERCLE TIVOLI SEULEMENT, aux heures suivantes:
A 11 et 11 3/4 heures A. M.—12 1/4, 1 et 1 1/2 P. M.
JOHN HAMPSON, Sup. & Ing. en chef.
4 av

DORSEY, VINCENT & Co. ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, Nos. 53, rue de Chartres—Nlle Orléans. S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots.
Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 24 fév—6m

R. DITTRICH, *Négociant Commissionnaire,* 36, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & CO. AGENS EN COTON, ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES Rue du Canal, No. 81. N. Orléans. 2 nov.

AGENCE de Sucre raffiné de Boston—sucre en pain, en morceaux et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par NORCROSS & VORDICK (?), 60 Gravier. 8 jan—1an

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co., à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes. 1 janv FIELD & Co., 30 Vieille Levée

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plombs, saumons &c. à B. H. Field & Co. à New York, et à M. Field Fowler, à Boston. 1 jan—1 an

AVANCES faites sur consignations adressées à nos amis à St Louis. MERLE, SKYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas. 6 fév

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSÉE, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour. 1er septembre 1844— CHARLES ODIER & Co.

P. CUSACHS, Pharmacien. Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. Encoignure Condé et St.-Philippe—Nlle. Orléans. 20 juillet

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 46. Directeurs: W. A. Gasquet, Président. Wm. W. Montgomery, J. B. Lebeau, F. P. Ducongé, Edw. Shiff, A. Gordon, R. W. Montgomery, J. C. Harrison, W. C. Squier. CHS BRIGGS, secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes les règlements sont faits avec promptitude et libéralité. 17 mars

ASSURANCES MUTUELLES. Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu. (Sous un amendement de leur charte.) CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer, des RIVIÈRES et du FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent envers cette compagnie ont droit à une part de profits, mais n'assument aucune responsabilité, et, durant sa charte. L. MATTHEWS, Président. 14 oct

Perte de Certificat. ATTENDU qu'un certificat de trente trois actions de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée No. 748, daté 10 octobre 1841, au nom de Madame Veuve Olivier, a été égaré ou perdu—Avis est donné à toute personne que cela pourrait intéresser, à faire valoir [illegible] les raisons pour lesquelles un nouveau certificat ne serait pas émis conformément aux règlements de la Compagnie. Nouvelle Orléans, 18 mars 1845. D. F. GUEX, secrétaire. 18 mars—45

PERTE DE CERTIFICATS. ATTENDU que deux certificats d'actions de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, au nom de M. Jn. Ch. de St. Romes, savoir: No. 104, en date du 25 février 1834, [illegible]; No. 263, en date du 1er mars 1835, de cinq actions sur lesquelles trois cent cinquante piastres auraient été payées, ont été PERDUS OU EGARÉS. J'avertis les personnes que cela pourrait concerner, à faire valoir dans les six semaines qui suivront la date du présent avis, les raisons pour lesquelles de nouveaux certificats ne seraient pas émis, conformément aux règlements de la Compagnie. Nouvelle-Orléans, 4 avril 1845. D. F. GUEX, secrétaire. 18 av—6w

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, 3 avril 1845. UNE assemblée des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de Banque, le samedi, dix de mai prochain, à midi, pour délibérer sur un Acte pour faire revivre et amender les divers actes de Législature, ayant trait au règlement des dettes propres de l'Etat, et pour d'autres objets, approuvé le 10 mars 1845. Par ordre de la direction. WM. L. LEVERICH, Caissier. 4 avril—

Avis aux Actionnaires de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane. LES actionnaires de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, sont invités à se réunir au bureau de M. V Labarre, rue Royale, No. 174, le lundi, 21 avril courant, à midi, à l'effet de prendre connaissance et délibérer sur des affaires importantes qui les concernent. M. B. LEBRETON, F. GARCIA, V. LABARRE, A. SORAPURU, F. V. DEGRUY. 8 avril—

NOUVAUTÉS DE PARIS!! Encoignure Royale et Conti. MME VINCENT a l'honneur d'informer les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre les articles suivants:
100 chapeaux de paille Toscane, tout ce qu'il y a de plus fin, et nouvelles formes.
200 do qualités ordinaires.
30 do guipure et autres, grande nouveauté.
30 do paille de riz, très beaux.
12 capotes dentelles, article très fashionable.
12 douzaines capotes de batiste pour dames et enfants.
12 cartons rubans de gros de Naples, écossais, ombrés et chinés.
1 caisse mousseline imprimée, nouveaux dessins
12 douzaines ombrelles grande frange, manche riche.
1 do parapluies.
2 do écharpes cachemire zéphir.
2 do châle barège et crêpe de Chine.
2 do corsets nouvelle forme, dans toutes les grandeurs.
AUSSI: Mouchoirs de batiste unis et brodés, cols et pélerines brodés, dentelles valenciennes blanches et noires, bas de soie, gants de toutes espèces, fichus noirs, bourses, peignes, bijoux d'acier, sacs, poupées, éventails, jarretières et un grand assortiment de parfumerie de Monpelas.
Madame Vincent voulant quitter les affaires et partir pour France dans le courant de mai prochain, vendra toutes ses marchandises à des prix réduits. C. VINCENT. 24 mars— Encoignure Royale et Conti.

J. FEYTEL, Encoignure Chartres et Conti. A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir, UN NOUVEL ASSORTIMENT DE MONTRES, comprenant: Montres Lépine en or et argent; Dito patentes anglaises do; Dito patentes Suisses, do; Dito pour Dames, do;
Egalement—Un magnifique choix de BIJOUTERIE de toutes espèces; Pendules pour salon, salle à manger, du moyen âge, avec un assortiment de chaînes. 20 mars—3m

CIGARES DE LA HAVANE. EN débarquement des navires à vapeur Marmora et Alabama, cent-soixante-treize milliers Cigares Impériales, Regalias, Canones, Trabucos, Bayonettes, Caballeros, Dames, Vegueros, Legitimos, Millar et Principes, des marques suivantes:
Cabana y Carbajal, La Palma celebrada,
Francisco Ugues, Dos Hermanos,
La Bionda (?), Escalapio,
La Inteligencia, La Habana,
La Diana, Woodville,
La Ingenuidad, Roncurrell (?),
La Victoria.
Les Principes sont de la marque "Vapor". Les cigares ci-dessus énumérés, ajoutés à ceux de première qualité qui formaient le stock du magasin, offrent un des plus beaux et grands assortiments qui soient en ville. Les connaisseurs et amateurs, les détaillants de la ville et de la campagne, trouveront une belle occasion de se pourvoir d'excellents cigares. A vendre par E. JOHNS, 110, Poydras, 20 jan vis-à-vis la Bourse Américaine.

AU MAGASIN FASHIONABLE, Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti. No. 128. LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Caledonia et France Duprat, du Havre, les articles ci-après, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par navires Windsor Castle et South Carolina, forment le complément de leurs marchandises de la saison.
GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, coupes d'étoffes très variées, savoir: double chali, double revers, simple chali, collet droit, forme chevalière en velours, cachemire d'été, poil de chèvre, basin blanc, [illegible] et de diverses nuances.
CRAVATES, en batiste, par 3, fil d'Ecosse, cravate bonnet, nouvel article, jaconat à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.
GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blancs, gris, et diverses couleurs, &c. en soie également de toutes nuances.
CALEÇONS, 1 carton en toile de Flandre et fil d'Ecosse, toute nouvelle, dito en tricot coton, article supérieur.
Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Panama. 15 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

CORNICHONS & Fruits à l'eau de vie et au jus, à vendre par JOROY & BRASIER, 10 Conti. 18 mars

Nouvelle-Orléans:
LUNDI MATIN, 14 AVRIL 1845.

Le gouvernement anglais, dans ses réformes douanières, avoue ouvertement le projet d'établir une distinction entre le sucre produit par le travail libre et le sucre produit par le travail des esclaves; il est tout disposé à accorder au premier des avantages qui seront funestes, sinon mortels au second. Les Etats-Unis se trouvent, momentanément du moins, à l'abri de ces *bonnes* dispositions de la Grande Bretagne, attendu que les traités actuels, ainsi que l'a reconnu Sir Robert Peel lui-même, interdisent toute distinction entre les deux sucres de notre pays. Mais cette garantie doit cesser un jour; et nous serons, comme tout le monde, exposés à subir les effets du principe proclamé par l'Angleterre.

Bien qu'indirecte, c'est là, de la part de cette puissance, une tentative flagrante d'intervention dans notre politique intérieure. Elle vise, par des restrictions commerciales, à forcer le peuple des Etats-Unis à abandonner une espèce de travail pour adopter l'autre. C'est un acte d'hostilité commerciale contre toutes les nations qui possèdent des esclaves et produisent du sucre; hostilité fondée non pas sur un tort qu'elle éprouve, mais inspirée seulement par le désir d'opérer une transformation complète dans leurs institutions domestiques.

Le seul motif que fasse valoir l'Angleterre pour suivre une pareille ligne de conduite, c'est que l'esclavage est injuste; c'est qu'il cause de profondes misères, et qu'il faut par conséquent le combattre par tous les moyens possibles. La Grande Bretagne s'établit ainsi dans l'univers entier la *redresseuse des torts*; et ce Don Quichottisme humanitaire doit s'exercer surtout au détriment des propriétaires d'esclaves.

C'est tout simplement la poursuite d'un plan formé depuis longtemps. Elle veut à toute force initier nos malheureux esclaves à la béatitude dont jouissent sous son gouvernement tout *paternel* les ouvriers de ses districts agricoles et manufacturiers. Quelle profonde humanité! Quelle touchante sympathie! Et combien les ouvriers-esclaves gagneront à devenir des ouvriers libres comme ceux de l'Angleterre! Ils seront réduits au dernier degré de la pauvreté et de la misère. Il leur faudra travailler seize heures par jour sous des maîtres impitoyables pour obtenir un maigre salaire qui ne suffira pas même à leurs premiers besoins.

Ils n'auront pour perspective que de mourir dans le dénuement le plus absolu. L'Angleterre en effet ne donne pas même aux ouvriers qui l'enrichissent, ce que l'esclave est certain de trouver sur toutes nos habitations; une nourriture suffisante, des vêtemens, du repos, des soins dans la maladie, un asile dans la vieillesse. Oui, la situation de la classe ouvrière dans la Grande Bretagne est mille fois pire que celle de la population esclave parmi nous. Mais qu'importe? Il faut bien que cette philantropique chevalière continue sa croisade humanitaire!

Du reste le système, annoncé par l'Angleterre, ouvre un vaste champ aux représailles. Toute nation qui en souffrira, aura parfaitement le droit d'appliquer le principe d'exclusion aux produits manufacturés de ce pays. Si elle refuse de recevoir notre sucre, sous le prétexte que ce produit s'achète au prix des souffrances de nos esclaves, nous aurons bien plus encore le droit de repousser les articles de ses manufactures; car ils sont payés par les douleurs, la misère, la détresse, la vie même de ses ouvriers. Et cependant ne s'élèvera-t-elle pas bien haut contre une pareille prétention de notre part? ne criera-t-elle pas que c'est une intolérable intervention? Nous ne le contestons pas; mais c'est elle qui aura pris l'initiative; et si le droit lui appartient, pourquoi ne nous appartiendrait-il pas également?

Le bataillon d'Artillerie, sous le commandement du major Gally a bivouaqué samedi sur la plantation de M. Hopkins avec 10 de leurs pièces. Hier le bataillon s'est exercé au tir à boulet—Une centaine de coups ont été tirés avec un succès remarquable.

On comptait parmi les spectateurs le major général Lewis, les généraux De Buys, Cuvellier, et autres officiers supérieurs.

—Les gardes de Washington, sous le commandement du capitaine Jordy, ont aussi passé leur journée d'hier à tirer à la cible, au port Pontchartrain.

LA CONSÉCRATION de la Tombe Commune des Cazadores Volantes a eu lieu hier, au milieu d'un grand concours de spectateurs. La compagnie s'est réunie dans toute sa force et dans tout son éclat; les dragons du capitaine Guth ont voulu concourir aussi à la cérémonie; ils formaient l'avant et l'arrière-garde du cortège qui présentait le plus bel aspect. Lorsqu'on est arrivé au cimetière, les deux compagnies se sont rangées autour du mausolée; c'est une construction quadrangulaire en marbre blanc, surmontée par une urne funéraire reposant sur un socle quarré. L'une des faces porte sur une tablette également en marbre, les noms de ceux qui ont contribué à la fondation de cette tombe. Le clergé de la Cathédrale a accompli les cérémonies de la dédicace et de la bénédiction; un des membres de la compagnie a prononcé en espagnol un petit discours qui a été vivement apprécié, plusieurs décharges de mousqueterie ont couronné la consécration; puis le cortège est rentré en ville dans l'ordre où il était sorti. Cette cérémonie laissera un profond souvenir dans la mémoire de tous ceux qui y ont pris part.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—Le bénéfice de M. Pasvour est toujours fixé à demain; et ceux qui veulent y assister, feront bien de prendre leurs précautions d'avance; car, si nous sommes bien renseignés, la demande pour les loges et les places marquées est assez vive; et les retardataires pourraient bien avoir le regret de ne pouvoir assister à une soirée qui promet d'être aussi animée qu'intéressante.

THÉÂTRE ITALIEN.—Grâce à Mlle. Borghese, Lucia de Lammermour possède un charme tout nouveau. La sensibilité, la grâce, l'émotion qui règnent dans le jeu comme dans le chant de cette délicieuse artiste, causent le plus vif plaisir; et le zèle avec lequel elle est secondée par ses acolytes, fait que l'opéra marche à souhait.

HAVANE. Le steamer *Alabama*, arrivé hier, nous apporte des nouvelles de la Havane jusqu'au 10.

Nous voyons par la liste des passagers du steamer New-York que monsieur Dubois de Saligny, chargé d'affaires de France au Texas, est de retour à la Nouvelle-Orléans.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle—Samedi on a entré des bills d'information contre Jacob Smith, John Brown, Thomas Gallagher, et Archibald Merritt, accusés de vol.

Les défenseurs de Samuel Kennedy, MM. Grymes, Canon et Hunt, soumettent à la cour divers documens relatifs à la manière dont l'affaire a été conduite pendant les débats et sur lesquels ils s'appuient pour demander un nouveau jugement. Ils développeront leurs moyens samedi prochain.

On finit d'entendre les témoignages (le juge siégeant comme magistrat d'examen) dans l'affaire de Jones, Bryant, et Caldwell, accusés de contravention aux lois sur les jeux. A la suite de cet examen, Caldwell est acquitté et Jones et Bryant retenus pour être jugés en Cour Criminelle. Sur la lecture de leur acte d'accusation ils ont plaidé non coupables.

COUR DU RECORDER BALDWIN—Samuel Spriggs, h. c. l., arrêté sous la prévention d'avoir volé de l'argent dans le tiroir de M. Baptiste, épicier, rue Gravier, a été examiné samedi et envoyé devant la Cour Criminelle.

—Robert Alexander, est envoyé à la maison de travail, en vertu des lois sur le vagabondage; ainsi que Charles Kean, John Irwin, Sam. Houston, John Wilson, Juan Hunter, William Farley, Joseph Southe, Alexander Moore et William Jackson.

Un nommé John Brown, a été arrêté samedi par la police de la première Municipalité, sous l'accusation d'avoir volé deux montres. Il sera examiné devant le recorder Génois.

CONVENTION.

M. Downs demande l'adoption de la résolution présentée hier par lui, disposant que toute motion de reconsidération sera décidée sans discussion.

On met aussi en discussion l'amendement de M. Conrad portant que le vote de reconsidération ne serait pris que lorsqu'il y aurait un plus grand nombre de membres présens que lors du passage de la proposition dont on demande la reconsidération.

M. Conrad dit que l'unique but de son amendement est de prévenir la perte de temps qui résulte des demandes en reconsidération lorsque la Chambre est dégarnie—parceque alors le résultat n'est jamais définitif.

M. Porter dit que l'amendement encouragerait encore les membres à s'absenter.

M. Benjamin demande à sous amender de façon à ce qu'il suffise pour la reconsidération plus de votans qu'il n'y en a eu pour la proposition qu'il s'agit de reconsidérer.

M. Ratliff repousse tous ces règlemens que la majorité mettrait de côté dès qu'ils pourraient la gêner.

M. Eustis les repousse comme entravant les affaires —et tendant à produire de la confusion. Il préfère s'en rapporter à la justice et à la bonne foi de la Convention.

M. Downs soutient qu'on doit faire des règlemens quand on les croit nécessaires; qu'ils tendent à expédier les affaires et à abréger les discussions.

M. Tyler dit que les discussions inutiles peuvent toujours être écartées par la question préalable. La résolution de M. Downs ne donne pas de meilleurs remèdes contre les discussions inutiles—mais elle pourrait être employée comme un bâillon et imposer beaucoup d'abus. Il votera séparément pour la proposition de M. Benjamin.

La question est divisée. La résolution de M. Downs est adoptée par 27 voix contre 16, et celle de M. Benjamin par 36 contre 6.

On met ensuite en discussion la section additionnelle relative à la répartition future, section présentée par M. Downs, et avant tout l'amendement de M. Benjamin d'effacer tout ce qui a rapport aux petits districts et donnant un sénateur additionnel pour des fractions de plus d'un tiers.

M. Conrad demande à effacer cette disposition exigeant que dans les répartitions du Sénat on déduise de la population totale de l'Etat, la population de la Nouvelle Orléans et qu'on divise le reste par 28, pour avoir le chiffre de population, ayant droit à un sénateur. Repoussé—11 oui; 34 non.

La motion de M. Benjamin est également repoussée: 12 oui, 30 non.

On vient à cette partie de la question accordant un sénateur aux fractions en plus ou en moins du chiffre voulu.

M. Conrad dit qu'il ne saurait jamais assez répéter que ce principe renferme une monstrueuse injustice; une monstrueuse inégalité; mais il ajoute qu'il est inutile aujourd'hui de lutter en conséquence de l'absence d'un grand nombre de membres. Toute opposition est donc inutile. Seulement le sujet sera sans doute reconsidéré lorsque les bancs de la Convention seront mieux garnis. Quant à présent, c'est à peine si l'on est en nombre.

M. Downs repousse l'idée qu'il a voulu mettre cette matière en discussion précisément un samedi. La question est venue dans son ordre naturel.

M. Conrad n'accuse les intentions de personne, mais il est forcé de remarquer que ces questions surgissent invariablement lorsque les bancs de la Convention sont dégarnis.

M. Beatty dit qu'il est opposé à la majeure partie des dispositions de la section—et il explique le but qu'il avait en vue hier en demandant la question préalable. Mais il ne saurait approuver qu'on censure ainsi les membres qui sont toujours à leur poste, comme si on voulait leur reprocher leur assiduité. Pourquoi, de l'autre côté de la Chambre, n'est-on pas tout aussi exact? Qui prie ces messieurs de s'absenter?

M. Soulé présente un amendement qui ne diffère de celui de M. Downs que par la phraséologie.

M. Claiborne présente un sous-amendement portant que les districts n'auront pas, en général, plus de deux sénateurs. Il présente cette modification pour rendre la disposition moins mauvaise; mais qu'on l'adopte ou non il n'en votera pas moins contre la section additionnelle.

M. Ratliff veut qu'on dise qu'on ne pourra réunir en un district que des paroisses contiguës.

M. Conrad dit que cette section tendant à créer de petits districts, système qui lui paraît mauvais, il votera contre. Il propose cependant une modification qui tendrait dans son opinion à la rendre moins mauvaise.

M. Claiborne demande l'ajournement et motive sa demande sur le très petit nombre de membres présens. Repoussé.

L'appel nominal demandé constate la présence de 38 membres seulement et la Convention n'étant pas en nombre s'ajourne.

Le général Almonte, ministre plénipotentiaire du Mexique s'est embarqué, dit le New York Herald, sur la barque Onahuec (?), et tout porte à croire qu'il cherchera à profiter de la circonstance de l'annexion pour s'élever au pouvoir, même aux dépens d'une guerre.

TEXAS.—Le *Richmond Enquirer* dit que le gouvernement des Etats-Unis a les yeux ouverts sur les relations de la jeune république et qu'on va envoyer incessamment un exprès à notre chargé d'affaires.

MARINE.—On écrit de Norfolk, 5 avril. L'escadrille qui se préparait ici pour la station de la Méditerranée—et se composant du steamer *Princeton*, des corvettes *St. Mary* et *Sarratoga*, et du brick *Porpoise*, a reçu contre-ordre et doit, dit-on, se rendre dans le Golfe du Mexique.

RHODE ISLAND.—Les élections générales ont eu lieu le 2 dans l'Etat de Rhode Island. Nous avons reçu par la malle d'hier des retours de tout l'Etat, sauf Compton, qui ne peut changer le résultat général.

Charles Jackson, whig, mais en faveur de la libération sans condition de Dorr, est élu gouverneur, par environ 150 voix de majorité sur son concurrent James Fenner, démocrate, mais partisan de l'ordre et des lois, gouverneur actuel, qui est opposé à la libération de Dorr. La majorité définitive de Jackson sera d'environ 195 voix. Le lieutenant gouverneur Diman, et tout le reste du ticket du parti de l'ordre et des lois, est élu à une majorité d'environ 400 voix.

L'honorable Henry Y. Cranston, whig, partisan de l'ordre et des lois, a été réélu comme membre du Congrès sans opposition. L'ex-gouverneur Lemuel H. Arnold, whig indépendant a battu l'honorable E. R. Potter, ancien démocrate et l'un des candidats du parti de l'ordre et des lois, par une majorité d'environ 300 voix.

La législature est en grande majorité composée de membres whigs et partisans de l'ordre et des lois. Dans le Sénat ils comptent 21 membres contre 10 Dorrites. Dans la Chambre 43 contre 24 Dorrites. Deux districts n'ont pas fait de choix.

Il paraît, d'après les journaux du nord, que MM. Fenner et Potter, ont été battus sous l'impression, vraie ou fausse, qu'ils n'ont pas exprimé les sentimens du Rhode Island, relativement à la question du Texas.

Le gouverneur élu est, d'ailleurs, un chaud Clay whig ainsi que les autres officiers victorieux. La seule différence c'est que le gouverneur Jackson pense que l'emprisonnement de Dorr, plus longtemps prolongé, ne saurait produire aucun bon résultat.

Un vol considérable a été commis dernièrement à Charleston au préjudice d'un M. Oberhauser, droguiste.

TEXAS.

Nous avons reçu par le steamer New-York, arrivé hier en rade, des journaux de Galveston jusqu'au 9. Nous n'y trouvons guère de nouvelles. La question de l'annexation absorbait complètement l'attention publique.

Il ne paraît pas y avoir de doute sur la popularité de la mesure au Texas; mais on est fort embarrassé sur le mode de procéder. La *Galveston Daily News* discute longuement cette question. On dit, d'un côté, que le président Jones n'a aucun pouvoir constitutionnel de s'occuper d'une proposition qui a pour but le renversement du gouvernement actuel; de l'autre on ne trouve dans la constitution aucune disposition qui autorise soit le pouvoir exécutif, soit le Congrès, à convoquer une convention du peuple. C'est embarrassant on en conviendra. Aussi le *News* ne trouve-t-il qu'un seul moyen de sortir d'embarras, c'est que le peuple se forme de lui-même en Convention afin de former une constitution d'Etat, conformément à l'article de la loi fondamentale actuelle du Texas, autorisant le peuple à changer en tout temps la forme de son gouvernement.

Les meetings en faveur de l'annexation continuent toujours leur vogue. L'un, tenu à St. Augustin, comptait divers hommes marquans, par exemple le vice président Henderson, le major Kaufman &c. l'autre, tenu à Nacogdoches, où sur 906 votans, il n'y avait pas vingt individus opposés à l'annexation.

Cependant le général Houston ne s'est pas prononcé en faveur de cette mesure, bien que ses amis fassent courir le bruit qu'il l'approuve de toute son âme.

Nous voyons que les journaux du Texas confirment la nouvelle que nous avons donnée dernièrement portant que des propositions positives de reconnaissance avaient été faites au Texas de la part du Mexique.

Nous apprenons que le major Donelson, chargé d'affaires des Etats-Unis au Texas, était depuis deux jours à Washington et n'avait pas encore pu remettre ses dépêches au Président.

M. Jones n'avait point exprimé d'opinion sur la grande question de l'annexation. Mais on supposait qu'il lui est hostile.

M. de Saligny, chargé d'affaires de France, doit, dit-on, envoyer des dépêches importantes à son gouvernement par le prochain steamer. Il les fera porter à Boston par un messager spécial.

M. Elliott, chargé d'affaires anglais, a quitté Galveston le 3 se rendant à Charleston.

CHINE.—Par le navire Natchez, capitaine Waterman, arrivé le 3 à New York, on a reçu des nouvelles de Chine jusqu'au 14 janvier, de Canton—C'est donc une traversée de soixante huit jours, une des plus belles qu'on ait encore faites.

Les nouvelles sont d'ailleurs fort peu importantes.

Le capitaine d'un batiment espagnol qui venait d'arriver à Canton, a rapporté qu'étant à la pêche sur le Soudan Shoal par 8o. 57' latitude Nord et 112o. 37' longitude Est, il avait découvert une chaîne partant des rescifs et qui avait fait découvrir les débris d'un batiment sombré dans trois brasses d'eau. En faisant des recherches on avait trouvé environ $150,000 en argent, un chronomètre et un sextant. L'argent a été déposé dans la caisse d'une maison de commerce de Canton, en attendant de plus amples informations. On suppose que c'est la coque de la *Christiana*, perdue en 1842.

Les malles d'Angleterre n'étant pas arrivées à l'époque ordinaire, on a fait des suppositions à perte de vue sur la cause de ce retard. On a même eu l'idée que la guerre avait éclaté entre la France et l'Angleterre—sur quoi les journaux de Hong-Kong se sont empressés de prouver qu'on n'avait dans ces parages, rien à craindre des Français. L'arrivée des malles arriérées a mis un terme à toutes ces suppositions.

La *Gazette* de Hong-Kong donne une liste des ministres et des hommes d'état influens du Céleste empire. Cette liste comprend environ vingt noms. Nous ne les reproduirons pas bien persuadés que ce serait du Chinois tout pur pour nos lecteurs.

La Vestale devait partir incessamment pour Whampoa pour y recevoir le terme échu de l'indemnité, qu'on évalue à trois millions de piastres.

Les pirates faisaient toujours beaucoup de mal.

Un baleinier américain, le *Peruvian*, étant arrivé à Hong Kong pour se refaire, on a manifesté le désir que d'autres bâtiments suivent la même voie—attendu, à ce qu'on cherche à prouver du moins, que Hong-Kong est beaucoup plus favorable pour cet objet que les îles Sandwich.

On fait de grands efforts pour ramasser des fonds à l'effet de réparer les canaux.

L'empereur a commué la peine de mort prononcée contre le général Le Shoo et autres pour avoir fui devant les Anglais—en une déportation à Ouroumsti.

Il s'est manifesté quelques troubles dans l'empire—particulièrement à Kiveichoo et Fokeen.

JURY DE POLICE DE LA PAROISSE D'ORLEANS.
Séance du 11 avril 1845.

Présens; l'honorable Charles Maurian, juge de la paroisse, et MM. Peire, Pérey, Davignaud, Nadaud, Gaiennié, Bossman, Depuy et Vienne.

Absents—MM. Locke, Dans, Ramos, Cruzat, et Doyle.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le trésorier de la paroisse soumet au jury le compte de son administration du 10 avril 1844 au 10 avril 1845.

Sur motion, le dit compte a été référé au comité de finances.

Le comité de finances, auquel avait été référé le compte de M. F. M. Crozat, député marshall, a présenté le rapport et la résolution suivants, qui ont été adoptés.

Le comité auquel avait été référé le compte de M. F. M. Crozat, député marshall de la Cour de Cité, pour frais dans diverses affaires intentées par la paroisse d'Orléans contre divers, a l'honneur de soumettre la résolution qui suit:

Résolu, que le trésorier de la paroisse est autorisé à payer à M. F. M. Crozat, sur le mandat du président du jury de police, la somme de soixante-sept piastres ($67) pour frais de procès institués par la paroisse contre divers individus.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer sur les pétitions d'affranchissement d'esclaves; sur motion, le jury s'est ajourné sine die.

A. CRUZAT, secrétaire.

FEUILLETON.
Limoëlan.
(Voir l'*Abeille* des 8, 9, 10 et 12.)

Sur une estrade qui jadis avait servi sans doute à exhausser quelque rang de stalles était une longue table où siégeaient trois hommes. Autour de ceux-ci se tenaient assis ou debout d'autres hommes, au nombre d'une vingtaine, avec différens costumes de paysans et de matelots, inégalement amassés en cercle sous des lampes dont les reflets rougeâtres faisaient briller leurs armes. L'un de ces hommes, au milieu d'un groupe, tenait près d'une lumière un paquet de papiers cachetés qu'il ouvrait et lisait les uns après les autres. C'était le débit monotone de cet homme que le capitaine avait entendu de loin. Celui-ci n'était pas encore revenu de son saisissement quand le lecteur s'arrêta: il s'ensuivit un mouvement confus, où l'on pouvait saisir des marques d'approbation; mais tout à coup le silence se rétablit, un des premiers personnages reprit la parole, et si le capitaine eût refusé d'en croire ses yeux, cette voix, qui le remua jusqu'au fond des entrailles, lui eût prouvé qu'il ne rêvait point. Cet homme était M. le comte de Limoëlan en personne. Rendu à lui-même, Hercule entendit des discours qui lui firent juger la nature des projets qui s'agitaient dans cette assemblée.

—Nous sommes informés, disait le comte, qu'il a transpiré jusqu'à la police de Paris quelques vagues soupçons des opérations qui s'apprêtent sur les deux rives de la Loire. Un détachement sous les ordres d'un lieutenant Simon a passé la rivière hier pour surveiller et prévenir les mouvemens qu'on redoute, et, d'autre part, une compagnie stationne sur l'autre rive, en observation, sous le commandement d'un jeune officier du nom de Limoëlan.

La voix du comte, non plus que son visage de bronze, ne distinguèrent point ce nom d'un autre par la plus légère altération; mais Hercule, trompé peut-être par sa propre émotion, crut s'apercevoir qu'il produisait une sensation légère parmi les hommes de cet auditoire. Il fut surtout fort étonné qu'on sût d'avance où était sa compagnie; mais il ne pouvait croire ce qu'il venait d'entendre du lieutenant Simon, et c'était là une nouvelle qu'il ignorait complètement. L'orateur continua.

—Il importe de déjouer ces mesures et de prévenir l'exécution de ce qui a été résolu devant vous. L'association compte sur vous tous; elle a pour gages vos actes passés, et, je puis le répéter pour la sûreté générale, il n'est pas un de nos chefs ou de nos agens qui n'ait exposé sa vie ou sa fortune pour la cause que nous défendons; il n'en est pas un qui ne soit prêt à lui faire le sacrifice de ce qu'il a de plus cher au monde. Je passe aux décisions du conseil.—"29 juin, jour de saint Pierre et saint Paul, marqué pour l'entreprise de Saint-Régent sur les Tuileries et les ministères, rendez-vous des pelotons de la première division sur la rive gauche de la rivière, débarquement et distribution rapide des armes devant Saint-Florent. Je recommande la plus grande promptitude dans ce mouvement, d'où dépend le succès de la première journée. La distribution devra être faite au point du jour, on se met en marche à quatre heures. Jonction aux Ponts-de-Cé avec les divisions du Poitou. Prise d'armes le même jour de George à Morlaix, de Francueil à Vannes, de Guillaume au Mans, de Joseph à Rennes, de Thomas à Angers. En cas de contretemps, point d'hésitation. Les divers centres communiqueront par des estafettes marquées d'un ruban vert. Deux fusées partant de Laroche donneront le signal des mouvemens. Une seule indiquera le contre-ordre. Après la réunion et les engagemens prévus pour les postes détachés, marche combinée sur Paris. Le général Couëtes donnera ses ordres à Saint-Florent, et l'on me trouvera à Laroche au moment d'agir."—Je vais faire l'appel sur la liste des signataires.

Parmi les noms, quoiqu'ils fussent pour la plupart déguisés et chargés de sobriquets, Hercule reconnut les principaux gentilshommes du voisinage, et plusieurs notamment qu'il croyait hors de France. Après que chacun eut répondu, le comte prononça lui-même le nom de Limoëlan, et, s'inclinant à son tour, il ajouta d'un ton simple:

—Qui a l'honneur de vous commander.

Il lut ensuite la formule suivante:

—Au nom de Dieu et du roi, sur mon honneur et ma conscience, je jure obéissance à mes chefs reconnus, je garderai le secret au prix de ma vie et de mes proches, et de quelque personne que ce soit qui pourrait mettre l'alliance en péril.

Hercule un moment s'imagina que le comte avait les yeux de son côté.

Un homme ouvrit le livre des Evangiles sur la table, et tous firent le serment. Après les autres, le comte se leva, étendit la main sur le livre qu'on lui présentait en disant:

—Je le jure.

Après quoi il remit son chapeau sur sa tête.

—Messieurs, la séance est levée. Je n'ai plus qu'un mot à dire.

Un silence profond se rétablit.

—Nous sommes trahis!

Et dans le premier effet de cette parole le comte reprit avec feu:

—Ici même, au milieu de nous, un espion nous écoute. Point de trouble; il est en nos mains, et quel qu'il soit, il ne peut échapper à notre justice.

Les conjurés, dans le même silence, se regardaient entre eux.

—Je demande qu'il soit jugé immédiatement, et avant que je le fasse connaître, afin qu'on ne soit retenu dans sa sentence.

Hercule, se voyant découvert, ne bougea point de sa place, non plus qu'aucun des hommes qui étaient là.

—C'est à vous, monsieur le comte, dit une voix, de donner le premier votre avis.

—La mort! dit M. de Limoëlan en se détournant.

—La mort! répétèrent les autres.

—Qu'on le désigne! dit la première voix.

Le comte, le bras étendu, allait parler; mais Hercule ne lui en laissa pas le temps et s'avança vers la table sous la lumière des lampes.

—Je suis sans doute celui dont on parle, mais je ne suis ni un espion ni un traître.

—Votre nom? dit une autre voix.

—Je m'appelle Hercule de Limoëlan, je suis né dans cette maison, et je me trouve ici par hasard.

Le capitaine prononça ces paroles d'une voix aussi calme que celle de son père; elles produisirent parmi les conjurés une sensation visible où l'on distinguait l'horreur et l'admiration. Un d'entre eux, qui s'était approché, se retourna avec quelque embarras vers le comte comme pour l'interroger.

—Major, vous connaissez la sentence, dit le comte d'une voix sourde.

—Et le moment? reprit cet homme.

—Sur-le-champ.

—On se taisait, mais ce silence laissait voir ce qui se passait dans les cœurs. Hercule tira son épée et la présenta par la poignée.

—Je conçois, messieurs, que ma mort vous est nécessaire; mais je ne suis pas un espion, je ne suis qu'un ennemi, et j'ai surpris vos secrets malgré moi. Que ce soit mon seul titre à mourir de vos mains. Vos armes. Vive la république!

Son regard, fermement fixé sur le comte, semblait n'adresser qu'à lui ces paroles. L'homme qui prenait le titre de major lui demanda tout bas s'il n'avait rien de plus à dire. Hercule mit la main sous son uniforme et en retira un couteau qu'il jeta sur la table en disant:

—J'oubliais encore cette arme.

Aussitôt deux hommes lui portèrent avec un certain respect la main sur l'épaule, tandis que d'autres se groupaient silencieusement en peloton militaire qui s'alla ranger à quelques pas sous les piliers. Les deux hommes qui tenaient l'officier le menèrent vers le mur opposé, et cette exécution sans sursis et sans appareil ne semblait plus qu'une froide horreur. A ce moment des coups sourds retentirent dans les profondeurs du caveau. Le comte se leva en criant:—Trahison! traître! Mais en même temps l'ouverture livrait passage à des hommes en uniforme, la baïonnette au bout du fusil et qu'on ne distingua que lorsqu'ils furent tout proches. Le comte s'élança de son siège et courut sur Hercule en levant une arme qu'un autre homme retint; cet homme était Langevin qui poussait des cris affreux. D'autres voix criaient:—Rendez-vous! rendez-vous! La défense est impossible! Plusieurs coups de feu remplirent le caveau d'une fumée épaisse qui ajoutait à l'horreur de la scène. Hercule vit tomber près de lui deux ou trois hommes qui l'environnaient. Tout ceci dura moins qu'un éclair. Comme Hercule se jetait au-devant des soldats, une balle partie du fond lui perça le bras; il s'écria:—Arrêtez! obéissez à votre capitaine!

—Capitaine! lui dit son lieutenant la rage dans les yeux, je vous trouve bien hardi. Vous n'êtes plus qu'un prisonnier, rendez-moi votre épée.

Deux soldats saisirent Hercule, et les autres, poussés par l'officier, se répandirent en tout sens dans l'enceinte, à la lueur de quelques torches; mais le gros des conjurés avait disparu par une issue fermée de lourdes grilles. On releva trois ou quatre de ces hommes qui étaient tombés, et qu'on acheva dans la première fureur. Tandis qu'on ébranlait la grille, Hercule se retourna et vit à ses côtés Langevin éperdu, qui s'attachait à ses habits; il le repoussa et, apostrophant l'officier:

—C'est sans doute ma présence en cet endroit que l'on accuse, lieutenant?

—Je n'ai point à vous répondre, capitaine; vous rendrez compte à qui de droit.

Les soldats se précipitèrent dans l'issue, dont les grilles venaient de céder. Ils remontèrent par de longs corridors jusque sur une plateforme peu élevée qui aboutissait aux fossés, en un endroit où le rempart était démoli. Ceux qui étaient devant crièrent que les chouans s'étaient échappés. On reprit alors le chemin de Legrange, que l'on vit de loin occupé par un détachement nombreux. Hercule marchait le dernier, entre les hommes qui le gardaient. Le commandant vint au-devant de lui.

—Comment, diable! capitaine, vous mêlez-vous aussi de trahir?

—C'est-à-dire, s'écria Hercule avec emportement, que tout me trahit moi-même. Quant à moi, je n'ai trahi personne, et sans doute je le ferai voir.

Le commandant haussa les épaules.

—J'ai ordre de vous faire juger immédiatement en conseil de guerre; c'est un grand regret pour nous. L'adjudant-général m'écrit qu'il sera ici ce soir ou demain; il entend mettre la plus grande promptitude à cette affaire, qui, malheureusement pour vous, occupe depuis long-temps l'autorité supérieure.

Il se retourna vers les officiers.

—Vous entendez, messieurs; assemblez vos hommes, et que tout soit prêt.

Le lieutenant Simon s'approcha du commandant et lui dit à voix basse:

—Je ne croirai jamais que Limoëlan soit coupable. C'est un bon républicain, fier, entêté, mais incapable d'une trahison.

—Je ne demande pas mieux que de le sauver, dit le commandant, mais cela me paraît bien difficile; en attendant, obéissons.

Hercule fut enfermé dans une pièce du rez-de-chaussée de sa propre maison. Cet événement causait une grande émotion parmi les soldats. Il entendit longtemps des rumeurs autour du château et des roulemens de tambours qui signalaient divers mouvemens. Puis il considéra ces meubles familiers dont il était entouré, et tomba dans un tel accablement qu'il n'entendit point la porte qui s'ouvrit avec un bruit léger. Le lieutenant Simon, qui venait d'entrer, le trouva dans cet état devant un petit cadre de médaillons où étaient peints sa mère, son aïeul, et son père en son ancien uniforme.

—Eh bien! capitaine, s'écria Simon, il n'y a pas de temps à perdre, si tu veux te tirer d'ici.

Hercule avec transport courut à lui.

—Les autres sont-ils arrêtés?

—Personne que toi.

—Ah! tant mieux.

—Tant pis, mon ami. J'aimerais bien mieux que toute la bande fût prise et que tu fusses libre, car voilà une bien méchante affaire, mon pauvre Hercule.

—Qu'y veux-tu faire?

—Voici, mon ami, ce que j'y veux faire, et, entre nous, je ne tente point cette démarche de ma seule autorité; j'en ai dit quelques mots au commandant, qui ne veut pas qu'on le mette en scène, mais qui me prête les mains. Tu sais bien qu'on s'attendait depuis longtemps à quelque levée royaliste. Malseigne était chargé de déjouer le complot, et je ne comprends pas comment, sachant cela, tu as pu t'en mêler. La sottise est faite, mais la police ne sait rien de positif; elle a tout lieu de craindre; notre coup manqué de ce matin peut prouver aux chouans que nous sommes mal instruits, redoubler leur audace et hâter l'exécution. Dis ce que tu sais, et tu seras récompensé plutôt que puni.

Hercule baissa la tête, pensant en lui-même si les conjurés, à demi découverts, renonceraient à leur entreprise.

—Réponds vite, dit Simon, tu n'es plus lié avec ces gens-là. Quant à toi, on sait tout, on t'excuse: tu conspirais avec ton père; encore un coup, personne n'est pris, il ne s'agit de sauver que toi.

—Mais, mon ami, lui dit Hercule avec un triste sourire, je ne conspirais pas. Une minute plus tard, on ne m'eût pas trouvé là. On allait me fusiller. C'est une histoire qu'il est inutile de dire, même à toi mon ami.

Hercule lui prit la main affectueusement.

—Eh bien! je te connais, s'écria vivement Simon, je te crois, mais donne tes raisons au conseil.

—Je ne le puis pas, dit Hercule pensif.

—Limoëlan, ne te conduis point en jeune homme. Tu as été la dupe de ces beaux sentimens dans l'affaire de Malseigne. D'ailleurs, c'est rendre service à l'armée, à tes camarades, c'est un devoir pour toi de toute façon.

—Mon ami, je te remercie, je réfléchirai.

—Cela veut dire que tu n'en feras rien; mais songe que tu laisseras dans l'armée la réputation d'un traître.

—C'est là ce qui m'afflige, et je m'afflige aussi pour toi, Simon, parce que je sais que tu es un bon cœur, et que tes regrets sont sincères.

—Oui, mais j'en connais que ta mort réjouira; car c'était un coup monté contre toi. Un homme de ta compagnie a servi d'espion; on cherchait à te compromettre, le commandant m'a tout avoué. Le conseil va s'assembler; songe à ce que je t'ai dit.

Il lui tendit la main en s'en allant, et le capitaine la lui serra de tout son cœur. Il entendit en effet que la troupe se rassemblait, et peu de minutes après quelques hommes de sa compagnie vinrent le prendre. Les officiers qui composaient la commission militaire se tenaient établis devant la porte du château; la troupe était rangée sur les côtés. Des paysans qu'on n'avait pu chasser étaient accourus sur le bruit qui s'en était répandu que c'était M. Hercule, le fils de M. le comte, qu'on allait juger. Malgré le profond silence qui régnait, je ne sais quels murmures trahirent l'intérêt et l'émotion de l'assemblée quand on vit Hercule paraître. Il regarda autour de lui, sourit à Simon, et s'arrêta devant le conseil. Les tambours battirent.

EDOUARD OURLIAC.
La suite à demain.

Nous regrettons de voir tant de personnes souffrir lorsqu'elles pourraient aisément se guérir en faisant usage des remèdes qu'on leur indique. Qu'elles soient plus confiantes et essayent les excellens remèdes que l'on vend au No 26, rue Poydras. Par exemple, à ceux qui ne s'en sont jamais servis nous recommanderons le Liniment de Hews, et le Végétal Indien. 14 avril

AVIS—Nous avons défendu à tous [illegible] de prendre à charge aucune marchandise qui nous est adressée, sans avoir obtenu un ordre à cet effet, attendu que nous ne paierons que les charrois que nous aurons permis. BUDDECKE, WOODS & Co. 14 avril 92 Tchoupitoulas

Le navire UNION, capitaine Battoone, de New York, est maintenant en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée. 11 av J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette

Le consignataire de sel par le navire LEONIDAS de Liverpool, est prié de recevoir son permis sous dix jours de cette date. LEVI H. GALE, 11 av 93 Commune

CALLIGRAPHIE. MESSRS DOLBEAR, auteurs de "la Science Pratique de Calligraphie," tiennent leur Académie au No 3, rue de Chartres. Ils donnent des leçons dans le jour et dans la soirée. Les classes pour les dames sont ouvertes à 4 heures de l'après midi. Les nouvelles classes commenceront cette semaine. 14 avril—

Histoire de l'Empire. LA 4me Livraison de l'histoire du Consulat et de l'Empire par A. Thiers. Présentement en vente chez V. Hébert, Libraire, 149 rue de Chartres. Prix 15 cents la livraison. 14 avril.

Marchandises en fil, à prix réduits. LE soussigné informe respectueusement les familles et tous ceux qui ont besoin de marchandises de bonne durée, qu'il vend en ce moment des toiles à draps, des serviettes, diapres &c. &c. à des prix excessivement bas: Toile à draps 12/4, [illegible]; Serviettes damassées, serviettes françaises, Diapres Ecossais et Russes; Linons-toiles Huckaback; idem extra, en pièces; Nappes et serviettes françaises, Linons, Platilles, Bretagnes, &c. &c.
Toutes ces marchandises proviennent des meilleures fabriques et sont de première qualité. On les vend avec la garantie qu'elles sont réellement ce qu'on les représente. W. K. DAVOCK. 14 avril— 39, rue de Chartres

Marchandises Nouvelles. Au No. 6, rue de Chartres. LES soussignés reçoivent en ce moment un bel assortiment de marchandises convenables pour la saison, consistant comme suit: coutil fil, dentelles fil et coton, valenciennes, balzorines, barèges, jaconats, guingham, batiste d'Ecosse, toile à drap, toile d'Irlande, toile de Paris, nappes et serviettes damassées, mousseline à rideaux, écharpes barèges, gants filets, gants de soie et coton, pour hommes, femmes et enfans, bas de soie et coton, pour femmes et enfans, bas fil d'Ecosse, brin fil et coton, listados, platilles, bretagnes, parasols, corsets, etc. etc.; ainsi qu'un grand assortiment d'autres articles convenables pour les familles. GIQUEL & JAMISON, 14 avril— 6 rue de Chartres

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille:
60 barriques vin rouge de Bordeaux.
25 barils vin blanc.
10 pipes Cognac.
10 pipes vieux Madère.
400 caisses savon de Castille
75 do absinthe.
50 do liqueurs assorties.
25 do Marasquin.
25 balles amandes à la princesse.
100 paniers huile en grandes bouteilles.
150 do petites bouteilles.
200 caisses salaisons assorties.
25 do moutarde française, à vendre par P. LONGIS, 116 Royale. 14 av

VIN—200 quarts fins imitation Madère et Sherry, à vendre par P. LONGIS, 116 Royale. 14 av
VIN—300 quarts fin imitation de Porto, à vendre par P. LONGIS, 116 Royale. 14 av
BOUCHONS—100 milliers bouchons pour bière, à vendre par P. LONGIS, 116 Royale. 14 av

GUANO. 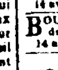 Le soussigné a acheté le chargement du brick Agnes, venant de l'Ile Ichaboe, et qu'il vendra en lots pour satisfaire ses habitués, à des prix modérés. Wm. DINN, 11, rue de la Commune. 14 av

FARINE—300 barils farine de St Louis et du Missouri, de choix, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas. 14 av
GRAISSE—60 barils et 600 fréquins excellente graisse en tranches, actuellement en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas. 14 av
PORC—300 barils mess, M. O. prime &c. à l'inspection, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas. 14 av
PORC commun—64 barils en débarquement du steamer Red Rover, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co 92 Tchoupitoulas. 14 avril
CIGARES de la Havane—1,500,000 de toutes les qualités et genres, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 14 av
TABAC en feuilles—Excellent Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 14 av
CIGARES Principes—Véritables et de qualité supérieure, marque du Steamboat, de Villegas et Ramirez, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 14 av
CHAPEAUX de Panama—Une balle de 35 douzaines beaux Panamas, ayant droit au debenture, actuellement en débarquement du navire Rowland, à vendre par WM. FROST & Co. 26 Vieille Levée. 14 av
CAFE—20 sacs café fin vert de la Havane, 300 dito dito de Rio, à vendre par WM. FROST & Co, 26 Vieille Levée. 14 av
HUILE pour lanterne—35 barils, en débarquement du navire [illegible], à vendre par WM. FROST & Co, 26 Vieille Levée. 14 av
HUILE—10,000 gallons huile de sperm d'hiver et d'automne, blanchie; 1000 gallons idem de baleine, raffinée et d'hiver, à vendre par WM. FROST & Co. 26 Vieille Levée. 14 av
HUILE d'Eléphant de mer—26 barils huile d'hiver, blanchie, à vendre par WM. FROST & Co. 26 Vieille Levée. 14 av
SAVON—50 caisses savon No. 1, à vendre par WM. FROST & Co. 26 Vieille Levée. 14 av
SALERATUS—10 boucauts saleratus de Boston, à vendre par WM. FROST & Co, 26 Vieille Levée. 14 av

LE soussigné annonce aux dames de cette ville qu'il vient de faire l'ouverture d'un bel assortiment de Jaconat, Balzorine, Organdi imprimé qu'il offrira à vendre à bas prix. D. B. MACARTY, 200 Bourbon. 14 av

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Margaret, Jolee (?), Liverpool	W H Haynes
Navire Thomas H Perkins, Hemmo (?), Liverpool	J P Whitney & co
Navire John Holland, Henderson, Brême	L H Gale
Navire Vicksburg, Berry, New York	A Cohen
Navire John Minturn, Stark, New York	J W Stanton & co
Navire Isaac Allerton, Torrey, Marseille	J T Lovell
Barque Baltic, Gregory, New York	Toby & Bogert
Barque Oberlin, Bray, Boston	J P Whitney & co
Barque Gen Green, Clark, New York	Bridge & Bro
Brick Saline, Singer, New York	J P Whitney & co
Brick Andrew Ring, Thurlow, New York	J P Whitney & co
Brick Devonshire, Weinright, Demerara	Wm Bogart & co
Goel Rosetta, McNeil, Cedar Keys	T E Lindenberger
Goel Hopwell, Lawrence, Grand Caillou	Bailey & Baxter
Goel Velasco, Barnes, Port au Prince	S Churchman
Navire à vapeur Marmora, Page, Galveston	E J Hart & co
Goel à vapeur Florida, Clift, Apalachicola	R G Rogers & co
Steamer Bois d'Arc, Smoker, Port Caddo	capitaine
Steamer Louisiana, Casey, St Louis	capitaine
Steamer Lama (?), Withenburg, Port Caddo	capitaine
Steamer Ben Franklin no 7, Hynes, Cincinnati	J McGregor & co

ARRIVÉS.

Navire Elizabeth, Bauco (?), Liverpool.
Navire Bengal, Cook, Glasgow.
Barque Montpelier, Stackpole, Camden.
Brick Amelia, Lust, Barcelona
Navire à vapeur New York, Wright, Galveston.
Navire à vapeur Alabama, Windle, Havane.
Steamer J L Day, Reynolds, Mobile
Steamer Music, Strock, de Lafourche.
Steamer Aid, Reed, St Martinville.
Steamer Clermont, Hinkle, St. Martinville.
Steamer Ambassador, Evenham, de Louisville.
Steamer F M Streck, Wilson, de Lafourche
Steamer Creole, Asira (?), Mobile.
Steamer Concordia, Thomasson, Vicksburg.
Steamer Helen, Ure, Baton Rouge.
Steamer Uriléa (?), Briston, Bayou Rouge.
Steamer Diadem, Rogers, Cincinnati.
Steamer Julia Chouteau, Burkinshire, St Louis.
Steamer Champlain, Frelerigh, St Louis.
Steamer Congress, Johnson, St Louis.
Steamer Empress, Ellis, Cincinnati.
Steamer Hunter, Cook, Pine bluffs, rivière Rouge.
Steamer Red Rover, Robertson, St Louis.
Steamer Lodi, Carey, St Martinville
Steamer Champion, Stephenson, Cincinnati.

DERNIÈRES DATES.

Boston	avril	4	Londres	mars	6
New York	avril	5	Liverpool	mars	6
Philadelphie	avril	5	Paris	mars	5
Baltimore	avril	6	Havre	mars	6
Washington	avril	6	Bordeaux	fév	26
Charleston	avril	8	Vera Cruz	mars	24
Havane	avril	10	Mexico	mars	22
Galveston	avril	2	Tampico	mars	1

AUX HABITANS SUCRIERS.

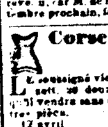

A VENDRE—Une belle HABITATION sise sur le Bayou Bœuf à neuf milles au-dessous de Holmesville, sur la rive gauche. Elle contient 1200 arpents dont 300 plus ou moins, sont dans un bon état de culture; il y a de bons fossés d'égoût et les améliorations sont remarquables. Il s'y trouve une maison d'économe, des cabanes à nègres, un moulin à coton à un étage et demi, de 60 pieds sur 40, un moulin neuf et des presses. On y a planté cette année 60 arpents de cannes, 60 arpents de maïs et 120 arpents de coton. La propriété pourra être délivrée au 1er janvier 1846, avec des cannes pour planter 100 arpents, en outre de celles qui sont en terre. Cette habitation ne le cède à aucune autre de la région où vient la canne à sucre, et est près d'une belle rivière.
Pour plus d'informations, s'adresser à J. Beard & Co No 40, rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans. 14 avril—

Vers à Soie. Avis aux personnes qui s'intéressent à la prospérité de l'Etat de la Louisiane.
ON peut aller voir chez Monsieur Hubert de Porte, demeurant à Bouligny, près de chez Monsieur Bush, environ trois cent mille vers à soie que M. H. de Porte élève dans ce moment et qui sont dans le plus grand état de prospérité. Ces vers curieux à voir lorsqu'ils travaillent [illegible] combien il est facile dans ce pays [illegible]. 12 avril—6

Corsets! Corsets! Corsets! AVIS AUX DAMES. LE soussigné vient de recevoir par le navire Narragansett, 20 douzaines superbes corsets sans coutures, qu'il vendra sans distinction de dimensions à quatre piastres pièce. M. KERNER, 65 Royale, encoignure Bienville. 12 avril

SUCRE DE LA HAVANE—75 caisses en magasin, et à vendre par B. VALLS, 26 Commune
CIGARES de la Havane—Un bel assortiment constamment en magasin et à vendre par B. VALLS, 26 Commune
TABAC de la Havane—50 balles pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 av
GENIÈVRE DE HOLLANDE—5 pipes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 av
NATTES D'ALICANTE—40 balles, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 11 av
GRAINES pour Oiseaux—25 sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 av
GINGEMBRE de Canton—20 caisses, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 av
CONFITURES de la Havane—10 caisses, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 av
GUABA—Pâte et Gelée, 3 barils à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 av
PAPIER POUR REGALIAS—à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 av
AMANDES—50 caisses à coques douces et 10 de amères écossées, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 11 av
HUILE D'ANIS—3 caisses, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 12 av
MERISE—300 gallons, qualité supérieure, à vendre par COURVOISIER & Co. Encoignure d'Orléans et Royale. 22 fév
MARRONS—Frais et glacés, à vendre par COURVOISIER & Co, Encoignure d'Orléans et Royale. 20 fév

Collége Mandeville. ON a besoin d'un maître d'études, ayant toutes les qualités requises. S'adresser en personne au collège. 12 avril

TROISIÈME MUNICIPALITÉ. Bureau du Trésorier. LES habitants possédant des propriétés [illegible] sont prévenus que la collecte des taxes imposées sur les dites propriétés commencera dans le courant du mois de mai prochain. 12 avril—1m J. F. DUGARRY, Trésorier.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—3000 caisses en magasin, formant un assortiment complet de marchandises fraîches et de saison, à vendre par R. G. HUBBS, 12, rue de la Douane. 12 avril

MAGASINAGE.—On reçoit en magasinage, des navires, le sel et autres marchandises d'encombrement dans les magasins Washington, 3ème municipalité, sans charger de charrois et à un taux très modéré. Les marchandises reçues dans ces magasins, seront délivrées à bord des batimens ou bateaux à vapeur, sans frais de charrois.
Le tabac sera reçu emmagasiné et chargé, comme de coutume. S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co, 44, Bienville. 8 nov
MELASSE de Sucrerie—En magasin et à vendre constamment par A. GORDON, WYLIE & Co. Bienville
MOUCHOIRS Batiste—Les soussignés désirant réduire leur stock de mouchoirs batiste, les vendront à prix coûtant, en lots à la convenance des acheteurs. H. DE GOER & RIPPLARD, 21 Magasins. 26 fév
WHISKEY—140 barils vieux Monongahela, à vendre par SMITH BRYAN, 24 Douane. 28 m

A la Reine de Chypre! P. IBOS
A L'HONNEUR d'informer le public qu'il ouvrira le 9 du courant, son magasin à l'encoignure des rues Bourbon et St Pierre, et aura constamment en magasin, un assortiment magnifique de nouveautés Françaises, Anglaises et Américaines.
Il sollicite le patronage des habitants de cette ville, ainsi que celui des habitants de la campagne et des marchands, les assurant qu'il continuera à mériter la faveur des acheteurs par le bas prix de ses marchandises et leur qualité supérieure.
A ses patrons il adresse ses sincères remerciemens de la confiance dont ils l'ont honoré, en les priant de lui continuer leur patronage libéral.
Il offre au public les articles ci-dessous détaillés, reçus par les derniers arrivages.
Tarlatanes et organdis ombrés,
Robes organdi, couleurs brodées, ombrées à grands volans et festons, Jaconats imprimés, grande nouveauté.
Balzorines Marquises, Barèges à la Polka et Ottomans, dito noirs et blancs, demi deuil et vert.
Chales barège noirs et blancs, unis, dito à raies satinées, dito zéphir.
Grand assortiment de Mousselines Suisses, extra-fines, unies et ordinaires, brodées blanc et en couleur, pour robes. Mousseline blanche à la Polka, à rivières pour robes. Mousselines à carreaux à grandes fleurs et damassées, pour moustiquaires et rideaux.
Mousselines à petites raies et à petits carreaux, pour blouses et peignoirs.
Rideaux en pièces brodés avec bordures riches.
Assortiment complet d'Indiennes pour meubles, rouges, bleues et chamois, damassées, [illegible] qualités ordinaires, fabriquées pour la consommation des familles;
Toiles à draps 12/4, platilles et bretagnes assortis en qualités, coutils de Paris, nouveau genre, pour pantalons,
Arabes et Listados en fil,
Toiles de Hollande et grises pour doublures,
Mérinos noirs pour habits de Paturna,
Lupins et autres, double chaine,
Alepines et étamines assorties en qualités,
Alpacas noirs et Mousseline laine, petites et grandes largeurs, grand assortiment de Bas soie, Mousseline fil d'Ecosse, coton et cadet pour femmes et enfans, dito noirs, blancs, cafés, unis, brodés et à jours,
Chaussettes blanches et écrues, pour hommes, bas cachemires blancs et noirs, extra fins, pour femmes,
Gants et mitaines filets Egyptiens et voil filets longs et courts, à bracelets pour femmes et fillettes,
Gros de Naples et pout de soie noirs assortis en largeur,
Velours soie noirs et en couleurs,
Assortiment de cols brodés,
Bel assortiment de mouchoirs batiste brodés, nouveau genre, à grandes rivières garnis de dentelles,
Mouchoirs à rivières, brodés et à ourlet,
Do. à ourlet, points à jour et à vignettes,
Do. Chollet; mouchoirs batiste d'Ecosse brodés, imprimés et à rivières, non garnis do., mouchoirs français imitation madras et désirable,
Cravattes fantaisie à la Polka, pour hommes,
Ombrelles Polka pour femmes et enfans,
Parapluies et demi parapluies,
Brin fil et coton pour moustiquaires, pièce pour jupons,
Dentelles noires et blanches en soie, fil, coton,
Cotons blancs et écrus assortis en largeur,
Cotonnades françaises, anglaises et américaines,
Coutils fils et coton pour matelas,
Indiennes et dérivées pour domestiques,
Soie noire et en couleurs pour coudre,
Fils assortis, éguilles, boutons nacre et os, [illegible] et blancs,
Lacets pour corsets, en soie et en fil pour robes,
Lacets fil et coton,
Galons français et allemands assortis, cordonnets blancs et noirs en soie et coton,
Assortiment de parfumerie, consistant en [illegible], savons, eau de Cologne et autres parfums, bagues, &c. &c.
P.S.—Voilettes noires et blanches en dentelle vraie et imitation. 3 avril

$15 DE RÉCOMPENSE.

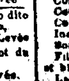

S'EST absentée de chez la soussignée le 5 courant, la négresse MARTHA, âgée de 25 ou 26 ans, taille d'environ 5 pieds 5 pouces; couleur noire, parlant anglais et français; elle était habillée en calico bleu et jaune, lorsqu'elle s'est absentée; elle a été vue dans la 2me municipalité. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville et en informera le propriétaire. CHS. ROMAN, No. 38 Vieille Levée. 16 av—6

BAS DE SOIE [illegible], à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co, 44 Bienville. 11 av
PORTER, dit London Brown Stout, en quarts et pintes, à vendre en magasin, par A. GORDON, WYLIE & Co, 44 Bienville. 11 av
SUCRE—41 caisses en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 11 av
CHAPEAUX DE PANAMA—50 douzaines de belle qualité, reçus par la barque Albert, de la Jamaïque, et à vendre par WOOD & SIMMONS, 90, Magasins. 11 av
CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—300 rouleaux et ballots, de qualité supérieure, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas. 11 av
COLLE-FORTE—1500 livres colle de première qualité, venant d'arriver et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas. 11 av
SAVON, CHANDELLE ET AMIDON—150 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas. 11 av
BEURRE—Quelques barils frais de l'Ouest, en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas. 11 av
CAFE Havane—En vert nouvelle récolte, à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée. 11 av
CAFE Java, vieux, gouvernement, en magasin et à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée. 11 av
SUCRE de la Havane, blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée. 11 av
CHAISES—Bergères, lignes, et Millares, différentes marques en magasin et à vendre par F. LAMPRE, 27 Vieille Levée. 11 av
COUTIL FIL—Un grand assortiment de coutils blancs, gris, brun et couleurs de fantaisie, ayant droit au debenture, venant d'arriver et à vendre par colis par SMITH BRYAN, 30 Douane. 11 av
TOILE D'HABITANS—Une balle venant d'être débarquée et en vente par SMITH BRYAN, 30, Douane
FIL à coudre, pacotte—Noir, gris, blanc et brun, des Nos. 20 à 40, à vendre par SMITH BRYAN, 26, Commune
INDIGO—17 surons caraques, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 30, Vieille Levée. 11 avril
EAU DE VIE de Cognac—16 quarts de J J Dupuy et Castillon, 4me preuve, importée par le navire America, de Bordeaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 30 Vieille Levée. 11 avril
VIN ROUGE—25 barriques vin rouge, bon ordinaire; 5 barriques vieux vin; 250 caisses vin St. Julien Médoc; 167 do blanc, Haut Sauterne à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 11 avril
HUILE de baleine &c.—10,000 gallons huile pure, 1600 de huile blanchie, 1600 de huile d'éléphant de mer, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30, Vieille Levée. 11 avril
VIN DE CHAMPAGNE—50 paniers marque de la clé, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 30, Vieille Levée. 11 avril
SAVON—350 caisses savon No. 1, à vendre par W. F. VREDENBURG, 30, Vieille Levée. 11 avril
BLANC de baleine—72 caisses blanc de baleine, à vendre par W. F. VREDENBURG, 30, Vieille Levée. 11 avril

Toile d'Irlande à prix réduits! LE soussigné ouvrira ce matin dix caisses toile d'Irlande de qualité supérieure, à vendre à plus bas prix que la même qualité ne s'est vendue ici. Ceux qui veulent faire leur achat feront bien de venir visiter notre assortiment avant d'aller ailleurs. Nos toiles sont garanties pur fil. M. E. DAVOCK, 35 Chartres. 10 avril—

AUX HABITANS. UN superbe atelier de NEGRES, bien acclimatés, venant d'une habitation, et se composant de trente-quatre hommes, femmes et enfants, et d'un bon forgeron, est offert en vente en bloc et à des prix accommodants. S'adresser à J. A. BEARD & Co, 40 rue des Magasins, près l'Arcade.
Aussi—Quarante esclaves de la Virginie, du Maryland et de la Caroline, parmi lesquels se trouvent des travailleurs de champ, des domestiques de maison, &c. 8 avril

A VENDRE—Une belle résidence située à environ 2 milles au-dessous de la Cathédrale, et un quart de mille au dessous des casernes, [illegible]. La maison est construite en briques, à deux étages, contenant neuf appartements, avec galeries [illegible]. S'adresser à ARTEMON HILL, 76, Gravier. 10 avril—1m Bureau de Protection Insurance Agency

BAQUETS et Cuves—100 douzaines baquets et 100 douzaines cuves, en très bon ordre, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 10 avril
CRANBERRIES, en demi barils et quarts de barils à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 10 avril
CORNICHONS &c. de Boston, en demi et quarts de barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co 49, Commune. 10 avril
MAQUEREAUX Nos 1, 2 et 3 en colis assortis et No. 3, aussi en baril et quarts de baril, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 10 avril
SAUMON, morue et harengs, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 10 avril
HUILE, savon et chandelle, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 10 avril
BEURRE et Fromage—20 barillets beurre et 20 caisses fromages d'ananas, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 10 avril
CAFE de Rio—700 sacs, à vendre par E. JOHNS, 110 Poydras. 10 avril
CIGARES de la Havane—400,000 cigares impériales, Regalias, Canones, Bayonettes et Millar, à vendre par E. JOHNS, 110 Poydras
CHAMPAGNE—175 paniers, marque Napoléon, à vendre par E. JOHNS, 110 Poydras. 10 av
VIN HOCK—150 caisses d'une douzaine, Hockeimer supérieur, à vendre par E. JOHNS, 110 Poydras. 10 av
RHUM DE LA JAMAIQUE—10 tierçons imitation, 4me preuve, en débarquement du navire Union et à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins
EAU DE VIE—4 demi pipes, 5 quarts et 10 octaves imitation française, en débarquement du navire Union et à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins
THÉ FRAIS—700 paquets vert et noir, supérieur poudre à canon, Young Hyson, Pouchong et Souchong en caisses et demi caisses, à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins. 10 av
CAFÉ—300 sacs Laguayra, 500 de Havane, 200 de Rio, 200 de Java, à vendre par WOOD & SIMMONS, 90 Magasins
DIVERS—500 paquets thé assorti, 300 caisses cerises à l'eau de vie, 150 paniers huile d'olive, [illegible], 150 barils vin de genièvre, 20 caisses cigares de la Havane, 200 barils provisions pour navires, 50 quarts sel fin anglais, [illegible], 20,000 sacs en jute, 15 surons indigo de Caracas, à vendre par WOOD & SIMMONS, 90 Magasins. 10 av
SEAUX peints—200 douzaines en débarquement du navire Rowland, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier. 10 a
HARENGS—500 paquets harengs frais, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 rue Gravier. 10 a
MORUE—40 demi tambours et 300 caisses belle morue blanche, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 rue Gravier. 10 a
AMANDES—20 sacs sans coques en débarquement du navire Rowland et à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26, et 28 Gravier. 10 a
BACON—Jambons, plats-côtés et épaules, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26, et 28, Gravier. 10 avril
MORUE—200 caisses belle morue, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier. 5 av
CHANGE sur Paris ou Bordeaux, à vendre par CHS DUFOUR, 11 Conti. 10 fév
VIN ROUGE en caisses—700 caisses vin rouge, ayant droit au drawback, à vendre par CHS DUFOUR, 11 Conti. 5 av
VIN ROUGE—100 barriques, à vendre à bas prix, pour clore diverses factures, par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 5 av
SARDINES & CEPES à l'huile en boites et demi boites à vendre par CH. DUFOUR, 11 Conti. 5 av
TRUFFES Pâtés et Pâtés Truffés en boites, deux tiers demi et quarts de boites, à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 5 av
VIN BLANC—Sauterne, qualité très supérieure, à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 5 av
VINAIGRE, Fruits au Vinaigre, & Vin rouge en demi barriques, à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 5 av
FRAISES au Jus—20 caisses fraises au jus, à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 5 av

Nouveau Bureau de Placements. Par J. B. CABOS. No. 24, rue Jefferson, Nlle. Orléans.
DES cuisiniers et maîtres d'hôtels pour un voyage de long cours, ou sur steamboats, désirent trouver de l'emploi.
Il se présente également des garçons de buvette bien recommandés.
On désire prendre à loyer, dix personnes blanches ou de couleur, sachant faire la cuisine, blanchir et repasser. De bons prix sont offerts, par des familles particulières.
Les personnes qui auront de l'emploi à offrir aux ouvriers ne seront pas tenues de payer au dit bureau.
Nota.—Les ouvriers [illegible] de toute autre profession, peuvent s'adresser à M. CABOS, pour obtenir des places; comme aussi, les personnes qui désirent employer des ouvriers et ouvrières, ainsi que des domestiques, de l'un ou l'autre sexe. S'adresser au No. 24, rue Jefferson de 10 heures à 3 1/2, et de 5 à 7. 6 fév—

DR. BLANCHARD, Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.
POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.
Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.
Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Au moyen du Ciment Plombeur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instants, se plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.
L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.
Nouvel or inventé pour orifier les Dents.
Or garanti [illegible], plus malléable et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.
Nouveau métal flexible (dit Platina) pour plomber les dents.
Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.
Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes.
Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Eau-de-vie de gayac [illegible].
Opiat en poudre, pour nettoyer et fortifier les dents.
Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre des dents.
A son cabinet, rue Royale 140, entre St. Louis et Conti tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.
Avis.—Au magasin rue de Chartres, No. [illegible] 5 mars

SALSEPAREILLE—Quelques belles en magasin et à vendre par FRANCIS LAMPRE, 27, Vieille Levée. 7 av

VINGT ANS APRÈS. SUITE DES TROIS MOUSQUETAIRES, Par ALEX. DUMAS.
CE feuilleton, extrait du journal *Le Siècle*, formant sept parties ou livraisons, d'environ 40 pages in 8o., imprimées en caractères neufs, paraîtra à quinze jours d'intervalle.
La première livraison est imprimée.
Prix des sept livraisons, par abonnement, payable d'avance, $1 90.
On souscrit au bureau de ce Journal, et chez Victor Hébert, libraire, rue de Chartres.

Vente par liquidation DES MARCHANDISES SÈCHES DU MAGASIN PRIX FIXE! Encoignure Royale & Toulouse. LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames que lundi, 7 courant, il offrira en vente, en son magasin ci-dessus désigné, toutes les marchandises composant son stock, aux prix d'encan. P. LEVASSEUR. 7 av—6

DERNIERS ARRIVAGES, MARCHANDISES DE FANTAISIES Pour le Printemps.

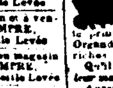

Un nouvel assortiment de soieries riches, pour le printemps; Barèges, Mousselines Coburg et Polka, Organdies, Barèges et Balzorines, et Shawls et Echarpes riches en soie; bonnets brodés, cols et chemisettes; Qu'il ouvre maintenant, et vendra sans réserve, et meilleur marché que dans aucun autre magasin. Aussi—Le stock de marchandises de fonds, de pays [illegible]. J. P. NOLAN, Encoignure Chartres et Canal. 7 avril—6

Collége de St. Vincent, AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI.
CE COLLEGE, auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé à quarante milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres attenants appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.
LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie et de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique; des langues Française, Espagnole, Allemande, Italienne, Latine et Grecque; de la philosophie morale et naturelle, de la botanique et de la chimie, de la musique et du dessin.
LE COLLÈGE ST VINCENT possède un cabinet de physique. L'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand et l'Italien ne sont enseignés que par des professeurs dont chacune de ces langues est l'idiome maternel.
L'année scolaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet, c'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.
Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin est de $150 par an, payables par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme de $10 en sus pour l'enseignement des langues Espagnole, Allemande et Italienne, et autant pour l'étude de la physique et de la chimie. [illegible] La musique et le dessin coûteront [illegible] par an.
Les parens qui désireront que le collège fournisse des vêtemens à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.
Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.
Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle Orléans ou à St. Louis.
Pour plus amples informations s'adresser à J. Ad. Rozier, avocat, agent du collège, rue St. Charles, No. 18. 9 avril—

GRANDE REDUCTION DE PRIX. Wiotte & Sallé. MARCHANDISES SÈCHES au prix coûtant, en gros et en détail, dans les deux magasins, rue de Chartres, Nos. 28 et 54. 31 mars—1 m

C. REDON a l'honneur d'informer le public que le 7 avril, il ouvrira à grands frais un magnifique Etablissement, à l'encoignure des rues St Charles et de la Commune, vis à vis les hôtels St. Charles et Verandah, contenant l'assortiment le plus considérable et le plus élégant d'objets de fantaisie que l'on puisse trouver aux Etats Unis.
On trouvera constamment dans ce magasin: Un assortiment de bijouterie, de plaqué, d'argenterie, de montres, pendules, bronzes, porcelaines, verreries, [illegible], glaces, parfumerie fine, coutellerie, fusils, pistolets, et articles de fantaisie de toutes espèces.
[illegible] la faveur des acheteurs par le bas prix de ses marchandises et leur qualité supérieure.
A ses patrons des première et troisième municipalités, il adresse ses sincères remerciements de la confiance dont ils l'ont honoré, en les priant de lui continuer leur patronage libéral. Nouvelle Orléans, 1er avril 1845. 2 av—

Habillements d'Eté, A Bon Marché. LES soussignés offrent en vente leur assortiment d'articles pour la saison d'été: Habits, redingotes et paletots en gingas et coutil de fil. Habits, redingotes et paletots en mérinos de diverses qualités. Pantalons coutil fil, dessins nouveaux etc. Pantalons mérinos noir. Gilets de [illegible], chemises de toile, caleçons, cravates jaconats, bretelles, gants, chapeaux, parapluies, etc. chez BATAILLE & BIGET, 60 Chartres, Encoignure Bienville. 3 av

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Taglioni (?), 1 caisse chapeaux castor gris et noir, dernière forme; 2 do crème de Paris très fraîche; 40 pièces gaze [illegible]; 1 caisse bretelles à la Polka; 4 do agrafes [illegible]; 2 do [illegible] chapeaux de paille pour dames. DAVID & CHAPUS, 36 rue de Chartres. 10 av

BRIQUES—Le soussigné prévient MM les entrepreneurs et autres personnes qui font usage de la brique, qu'il en a [illegible] par Mr. F. S. M. Coiron, qu'il est prêt à en livrer. A. E. PONRY. Lumber-yard, rue Condé, entre Hôpital et Quartier. 5 av

AVIS. MLLE BEAUVALET prévient les Dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne que devant quitter les affaires, elle vend ses marchandises au-dessous du coûtant. De très jolies capotes [illegible] et une quantité de chapeaux de paille [illegible]. [illegible] le mai prochain elle fera faire l'encan des marchandises [illegible] et de l'installation du magasin. 8 av—34

MARCHANDISES FRAICHES Pour le Printemps. LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre à BAS PRIX, un grand assortiment de marchandises d'un nouveau goût, pour le printemps et l'été, telles que:
Linon imprimé, Jaconat, tarlatanes, organdies.
Balzorine, guinghams Manchester et Ecossais, nouveau style,
Indiennes et Calicots de 200 différens genres,
Batiste Jaconats, mousseline unie, batiste rayée et unie,
Cotonnades de toutes qualités, couleurs et styles,
Nankin bleu et jaune, drilling bleu,
Etoffes rayées à chemises, plaids bleus, coutil à matelas,
Gingas à tabliers, gingas à meubles,
Batiste fil, mouchoirs soie et coton,
Denims d'York, Crankes, Denims bleus, [illegible]
Cotonnade Methuen et Log Cabin, Jeans de Kentucky,
Bas et chaussettes de coton, diverses couleurs et grandeurs,
Toile d'Irlande, toile à drap, nappes et serviettes,
Ombrelles, flanelle rouge et blanche,
Guingham, Jaconats et indiennes de deuil,
Bobines, Coats, Mitaines, galons [illegible],
Bombazine, Alpacas, articles d'habillemens, nouveau style,
Satinets, Draps et Casimirs,
Toile à drap et à chemises 3/4 à 10/4, à mailles et écrue,
Brin à moustiquaire, en coton et fil.
J. C. BOYD, 70, Gravier, près la rue du Camp. 8 avril—

Marchandises sèches de Printemps. REÇU PAR SIMPSON, No. 12, rue de Chartres:
Une caisse barège à 25 cents.
Une do organdies et jaconats français à 25 cents.
Deux do de toile d'Irlande, à très bas prix.
Deux do de mouchoirs [illegible].
Une balle brin pour jupons.
Deux caisses linon batiste et organdis, très riche.
Deux do balzorines et barèges, nouveau style.
Six cartons écharpes barège, blanche et couleur.
Six do de [illegible] à bas prix.
Deux do de parasols de Paris.
Tous ces articles seront vendus à bas prix. 8 avril

CIGARES—500,000 Havane, principes, en magasin et à vendre par T. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre. 9 av
HUILE—200 paniers huile d'olive en grandes bouteilles à vendre par T. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre. 9 av
TABAC—6 boucauts [illegible], à vendre par T. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre. 9 av
RAISINS—200 caisses, demi caisses et quarts de caisses en magasin, à vendre par T. QUADRAS, Encoignure Chartres et St. Pierre. 9 av
BLUE MASS—175 pots d'une livre et d'une demi livre, de la manufacture de Geo. W. Carpenter & Co, à Philadelphie; ce médicament vient d'arriver [illegible], à vendre par W F VREDENBURGH & Co, agents, 30 Vieille Levée
ARTICLES DE PÊCHE—Hameçons de Limerick & Kirby et autres; fil de pêche en cheveux, [illegible]; [illegible] de pêche, &c. à vendre en magasin, par W A RYAN, 46, rue Chartres. 5 av
CAPSULES, BOURRES & POUDRE—Des meilleures manufactures anglaises, ainsi qu'une variété d'articles à l'usage des chasseurs, à vendre en magasin, par W A RYAN, 46, rue Chartres. 5 av
COUTELLERIE—Contenant des couteaux et fourchettes à manches d'ivoire, corne et os, par jeux ou par douzaines, couteaux de poche et canifs; rasoirs de Wade et Butcher, à vendre en magasin, par W. A RYAN, 46, rue Chartres. 5 av
SUPERBES FUSILS DE CHASSE & CARABINES—En magasin et à vendre par W A RYAN, 46, rue Chartres. 5 av
SUCRE—Havane brun, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée
CIGARES de la Havane—1,500 de qualités assorties en débarquement du brick [illegible], à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 7 av
CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis. 1 mars

CURE RADICALE DES CORS, Sans avoir à les couper, et sans éprouver la moindre douleur.
LE DR. ROSENBERG, de Varsovie, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nlle Orléans, et aux habitants en général, qu'il [illegible] radicalement les cors [illegible]. Le Dr Rosenberg est porteur de certificats [illegible]. Le Dr R. reçoit tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 11 1/2 heures; et depuis 1 jusqu'à 3 heures de l'après-midi, au No 174, rue de Chartres. 20 nov—6 m

L. DUPERRON, DOCTEUR DENTISTE, No. 209, rue Bourbon, Entre St. Philippe et Dumaine. TIENT son cabinet ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi [illegible]. 26 avril